

## ASSOCIATIONS RELAIS

ASSEMBLEES GENERALES du 23 Juin 2022

### PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS à PRENDRE

#### 1 – Rapports Annuels :

Avis sur les Rapports annuels présentés par le Président

#### 2 – Budgets 2022 :

Adoption des Budgets 2022

#### 3 – Cotisations Annuelles 2022 à 2024 :

Proposition du CA :

Cotisation des Adhérents : montant actuel de 2€/an pour la période 2022-2024

Cotisations des Administrateurs : 3€ pour l'ensemble des structures versée à Relais AI

La cotisation annuelle des Adhérents est perçue avec la première facture.

#### 4 – Frais engagés par les Administrateurs :

Proposition : Reconduire la règle actuellement en vigueur.

Les frais engagés par les Administrateurs dans le cadre de leur mandat ou de leurs missions seront remboursés sur présentation de justificatifs. Pour les déplacements en véhicule privé, le remboursement sera calculé sur la distance parcourue selon le barème annuel publié par le Ministère des Finances (Frais Professionnels), catégorie >5000km et <20000km, puissance fiscale limitée à 5cv. Les véhicules devront être assurés en conséquence.

#### 5 - Conventions entre Associations

##### 5.1 Associations Relais PE, Relais AI, Relais Avenir & Relais SP

Proposition : Mettre à jour les conventions pour tenir compte des changements survenus. Les conventions entre les différentes Associations qui composent RELAIS, approuvées par l'AG du 20 Juin 2019, sont applicables jusqu'en 2024.

En raison de la création de l'Association Relais Services Pro, de la création de l'Agence Médoc de Relais Avenir/Relais Services Pro et du projet de reprise de la SARL VitiGironde, ces conventions sont remplacées par de nouvelles. Bien évidemment, les nouvelles dispositions sont établies dans le même objectif et le même esprit que celles existantes.

Communication : Convention Relais AI/VitiGironde pour Avance de Caisse 18110€ du 1/4/2022

#### 6 - Engagements Financiers

##### 6.1 Garantie de Caution bancaire au bénéfice de Relais Avenir

Proposition : Reconduire la garantie par Relais AI de la caution bancaire CCOOP pour Relais Avenir

La caution bancaire obligatoire est fournie par le Crédit Coop à RELAIS AVENIR pour un montant de 131 178 €.

Relais AI la garantit se fait sous forme de souscription de parts sociales du Crédit Coop bénéficiaires de rendement selon les résultats de la banque et permettant de réduire le taux facturé à Relais Avenir (1.25%).

##### 6.2 Crédit Immobilier Relais PE

Le remboursement du prêt de 88 000€ sur 15 ans, contracté pour la rénovation des logements est en cours sans problème et équilibré par les loyers perçus auprès de la Mission locale à qui les logements ont été confiés. Il reste à rembourser 46 450€ en capital

#### 7 – GOUVERNANCE :

Communication :

##### 7.1 Conseils d'Administration, Bureaux :

Pour simplifier la gouvernance des Associations formant le Groupe RELAIS, les conseils d'Administration et les bureaux sont formés des mêmes membres.

Les mandats de 3 ans du Président et des Administrateurs seront échus à l'AG de 2023

Le Bureau est commun à toutes les Associations du Groupe RELAIS :

Président : F GUILLAUD, Vice-Présidente : V. LAVAUD, Trésorière : C MICHAUD, Secrétaires : A. CAZAUX

Mme GOUT, secrétaire-adjoint a démissionné pour raisons personnelles en 2021.

Mr Patrice GALLIER, Maire de St Gervais et Mr Benjamin GARANDEAU, Directeur de Cabinet Maire de St André de Cubzac présentent leurs candidatures aux Conseils d'Administration des Associations.

## **7.2 Direction des Associations :**

Compte tenu des problèmes rencontrés lors des absences pour cause de maladie ou de congés et aussi en raison de la progression du Groupe Associatif, il est nécessaire de renforcer l'équipe de direction et de comptabilité :

- Création du Poste de Direction des Projets et Superviseur chargé particulièrement des Projets, de VitiGironde, de l'action Développement Utilisateurs et Coordination des Activités.
- Création du poste Direction MAD, Comptabilité et Administration,
- Création du poste Comptabilité

La Directrice MAD et la comptable ont été recrutées.

## **8- IMMOBILIER : Relais PE**

### **8.1 Siège, Bureaux et Locaux des Associations : Propriété 60 Chemin de Monein**

Nous n'avons les ressources ni en Administrateurs ni en Personnels, pour mener les travaux complexes de rénovation-agrandissement.

Il nous faut envisager deux solutions :

- vendre la propriété, d'en acquérir une autre plus adaptée et de rechercher un Maître d'œuvre qui se chargerait de mener la totalité du projet. Mais sur St André, les biens répondant à ces critères sont plutôt rares
- conserver la propriété et trouver un MO pour conduire le projet.

### **8.2 Immeuble de St Savin :**

Proposition : Surseoir à sa vente et l'utiliser pour recevoir les modules de formation

L'immeuble est toujours en vente, mais l'absence de parkings (obligatoires) gêne la vente.

Compte tenu de la nécessité d'avoir rapidement des locaux appropriés pour la formation, il serait utile de l'affecter à Relais Formations pendant la montée en puissance du Centre de Formation.

## **9- SARL VITI-GIRONDE à PUGNAC : changement de statut**

Relais AI et Relais Avenir ont acquit 99% du capital de la SARL VITIGIRONDE G-S

Le 1% restant fait partie de la liquidation de Relais ETTI en 2005 donc en déséchéance.

Il est proposé d'acheter ce 1% pour détenir 100% du capital.

Le statut de SARL est peu compatible avec notre statut d'Association Loi 1901 et avec notre éthique.

Il est proposé :

- de créer une Association VITIGIRONDE Relais, qui reprendrait tous les engagements de la SARL sous réserve d'obtenir le report du conventionnement dont bénéficie la SARL, La SARL VITIGIRONDE G-S serait ensuite dissoute,
- sinon de changer le statut de SARL en SAS (pas de gérant, un directeur).

## **10- DISPOSITION pour AMELIORER LA MOBILITE des PERSONNELS : mise à disposition de véhicules : Relais AI, Relais AV**

Le Conseil départemental nous a donné 4 véhicules déclassés. Nous nous proposons de les mettre à disposition de nos personnels disposant du permis de conduire en règle pour se rendre à leurs lieux de travail. Le covoiturage sera privilégié. Un véhicule sera affecté à l'agence du Médoc, 3 le seront à l'Agence de St André. Une participation journalière aux frais de fonctionnement sera demandée aux utilisateurs

## **11- CREATION d'UN CENTRE DE FORMATION**

L'Association RELAIS FORMATIONS a été créée début 2022.

Il faut maintenant créer le Centre de Formation qui recevra les Modules de Formation.

Un lieu où la formation sera dispensée est nécessaire, avec au début, des installations simples et réduites.

Relais PE dispose d'un bâtiment à St Savin qu'il serait possible d'aménager rapidement et à peu de frais, pour accueillir 1 ou 2 modules.

Il est proposé de surseoir à la vente de l'immeuble et que Relais PE le mette à disposition de Relais Formations après les aménagements indispensables. Relais Formation s'acquitterait d'un loyer à convenir.